

COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

**DÉCLARATIONS PRÉALABLES D'IMPRATICABILITÉ DE  
TERRAIN DU 15 NOVEMBRE 2022 AU 15 MARS 2023  
COMPÉTITIONS LGEF SAISON 2022 – 2023**

**PRÉAMBULE**

Les procédures détaillées dans ce communiqué s'appliquent aux équipes engagées dans les championnats de la Ligue du Grand Est de Football du 15 novembre 2022 au 15 mars 2023 :

1. **Procédure classique** pour cette période
2. **En cas d'intempéries soudaines et d'évènements exceptionnels** : mesure d'urgence

**2. EN CAS DE MESURE D'URGENCE**

Cette procédure n'est applicable qu'en cas de détériorations subites des conditions climatiques. La LGEF appréciera la pertinence de la demande.

1. Le club prévient la LGEF par mail à [report@lgef.fff.fr](mailto:report@lgef.fff.fr) en utilisant uniquement l'adresse officielle du club et en utilisant la [formulaire de demande de remise](#).
2. Au plus tard :
  - Pour les rencontres du samedi après-midi et soir : samedi 9h00
  - Pour les rencontres du dimanche matin : samedi 17h00
  - Pour les rencontres du dimanche après-midi : dimanche 9h00
3. La LGEF accuse réception et fait part de sa décision. Cette dernière sera ferme et définitive.
4. La LGEF informe les clubs de sa réponse par mail.
5. La LGEF met à jour le site au plus tard :
  - Samedi 11h00 pour les rencontres du samedi après-midi et du samedi soir
  - Samedi 19h00 pour les rencontres du dimanche matin
  - Dimanche 11h00 pour les rencontres du dimanche après-midi
6. La LGEF se réserve le droit de mettre en route une procédure de contrôle de terrain. L'avis du délégué sera porté à la connaissance de la commission idoine qui statuera.

**RAPPEL**

**Dans tous les cas, une rencontre n'est considérée comme reportée uniquement si, sur le site officiel de la Ligue du Grand Est de Football, la mention « REPORTÉ » apparaît dans le cadre prévu pour le résultat.**

Le club demandeur peut prévenir le club visiteur de la demande formulée en transmettant le mail à l'adresse mail officielle du club concerné, mais elle ne sera qu'informelle.